

Décembre 2022



## LA LETTRE DE L'APMF



### SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT

POURSUITE DE L'EXPÉRIMENTATION TMFPO

LA CARAVANE DE LA MÉDIATION

RÉFORME DU DEMF

ADHÉSION 2023

CAMPAGNE TROPHÉE DES MÉMOIRES 2022

ATLAS DE LA MF

A LIRE

LA QUESTION D'UN ADHÉRENT

### LE MOT DU PRÉSIDENT

Virtuelle temporalité

Bien que né dans la capitale française de l'horlogerie, j'ai toujours eu un peu de difficulté avec les repères temporels et notamment ceux « imposés » par certains us et coutumes. Ainsi m'est-il difficile d'écrire quelques lignes ayant pour objet de clore l'année 2022, alors qu'il me semble que l'existence se traverse, mieux encore se vit, et ne se comptabilise pas.

Les médiateurs et médiatrices familiales diplômés d'Etat savent néanmoins l'importance de marquer des temps nécessaires pour poser des repères et ainsi conduire un processus de médiation. Un début et une fin, dont nous savons aussi qu'ils peuvent être décidés par celles et ceux qui osent la médiation.

Manière subtile de convenir que, s'il existe un temps universel, il est surtout une juxtaposition de temporalités singulières.

Chaque existence égrène un temps qui ne peut se comparer à aucun autre. Mon rapport au temps n'est pas celui de ma compagne ou compagnon, de mon voisin ou ma collègue. Oui, nous partageons certains repères communs. Et nous pouvons constater que ces repères chronologiques sont d'abord le fruit d'une émotion, d'une sensation forte qui vient nous saisir. Chacune de ces émotions, chaque instant de vie, vient inscrire en notre mémoire, une année, un jour, une heure.

Et puis il y a certains repères communs que nous partageons : histoires marquantes, heureuses ou plus dramatiques qui viennent créer comme une mémoire collective. Des idées ou principes philosophiques et politiques viennent aussi marquer notre mémoire collective. C'est ce que je crois de la Médiation Familiale dont nous percevons la force au quotidien et dont nous pouvons penser qu'elle peut marquer l'esprit de notre société.

Vous comprendrez sans doute pourquoi, plutôt de que vouloir donner l'illusion de conclure une année écoulée, je préfère valoriser la permanence de l'engagement de chaque titulaire du DEMF au service d'une idée plus que révolutionnaire et porteuse d'une évolution sociétale : la médiation et notamment la médiation familiale !

Avec tous les membres du Conseil d'Administration de l'APMF, je remercie chacune et chacun, de manière sincère et chaleureuse, pour la qualité de cet engagement. Cette année comme les autres, passez de belles et agréables fêtes.

**Sébastien CUINET**

Président

## POURSUITE DE L'EXPERIMENTATION TMFPO

Le SADJAV a confirmé la prolongation de l'expérimentation TMFPO - Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire - jusqu'en décembre 2024 dans les 11 juridictions actuelles. Une éventuelle extension de cette expérimentation est toujours à l'étude tant du côté du SADJAV que de celui de la CNAF.

---

## LA CARAVANE DE LA MEDIATION

Nous vous avons annoncé dans notre dernière lettre d'information le lancement de la Caravane de la Médiation, projet inter-régional de promotion de la médiation familiale porté par la région APMF Bourgogne-Franche-Comté, représentée par Véronique Mougey et ses équipes. La Caravane est allée à la rencontre du public avec la troupe du TêATr'éPROUVèTe basée dans la Nièvre, et avec des saynètes jouées par des comédiens médiateurs familiaux de l'APMF.

Cette initiative a rencontré un grand succès et la mouture 2023 est en cours de préparation.

Vous trouverez des photos de cet évènement [ici](#)

---

## REFORME DU DEMF

Dans le prolongement de la [Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel, une réforme du Diplôme d'Etat de Médiateur Familial débutera au cours du 2ème semestre 2023. Pour en avoir échangé avec les services compétents de la DGCS, ce travail portera sur la forme (sans plus de précision) et sur le fond, selon les axes suivants:

- a) Interrogation sur le métier
- b) Ecriture d'un référentiel des activités recensées
- c) Interrogation des compétences nécessaires pour cette activité (à savoir la définition de blocs de compétences)
- d) Présentation d'un référentiel de compétences (comment va s'articuler le diplôme)

Si vous intervenez dans un centre de formation, n'hésitez pas à vous rapprocher de **la commission formation de l'APMF** qui est en pleine réflexion sur ce sujet.

---

## ADHESION 2023

La nouvelle année arrive à grand pas, nous vous invitons à renouveler votre adhésion à l'APMF pour 2023 en remplissant le formulaire d'adhésion en ligne sur notre site ou en cliquant [ici](#). Adhérer à l'APMF c'est être au courant de l'actualité de la médiation familiale, avoir accès à des outils pratiques et œuvrer ensemble pour la défense et la promotion du métier de médiateur familial.

Les tarifs pour 2023 restent inchangés:

Personne Physique - 75€

Etudiant - Demandeur d'emploi - 45€

Personne Morale - 190€

Grâce au partenariat CAIRN, chaque adhérent pourra accéder aux revues Tiers et uniquement à ces ressources, sur le site de [Cairn](#)

---

## CAMPAGNE POUR LE TROPHÉE DES MÉMOIRES 2022

Vous avez soutenu votre mémoire du Diplôme d'Etat de Médiateur Familial en 2022.

Vous avez obtenu :

- la note de 15 voire plus à l'écrit,
- ou vos travaux auront été recommandés par l'équipe pédagogique du centre de formation au regard de leur intérêt.

N'hésitez pas à adresser votre mémoire (Sous format Word – sans faire mention de l'organisme de formation) au secrétariat: APMF – [apmf@free.fr](mailto:apmf@free.fr)

**Nouvelle date limite de réception: jeudi 5 janvier 2023 !**

**Modalités**

---

## ATLAS CAF DE LA MF

L'Atlas 2021 de la Médiation Familiale est désormais en ligne sur le site de la CAF. Vous pouvez le consulter [ici](#)

### A LIRE

Audrey Ringot a été interviewée par une journaliste du Monde dans le cadre d'un article sur le mouvement #metoo

[Lire l'article](#)

### LA QUESTION D'UN ADHÉRENT

Cette rubrique propose de traiter d'un questionnement venant d'un (ou plusieurs) membre de l'APMF.

N'hésitez-pas à nous écrire !

[contact@apmf.fr](mailto:contact@apmf.fr)

---

Cet email a été envoyé à @, cliquez ici pour vous désabonner.